

VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE EN UN CLIN D'ŒIL



CONTRAT N°: 008360202964/3

CET AVENANT ANNULE ET REMPLACE LES ANCIENNES
CONDITIONS PARTICULIÈRES ET FORME AVEC LES
CONDITIONS GÉNÉRALES LE CONTRAT D'ASSURANCE.

DATE D'EFFET: 01/10/2023
ÉCHÉANCE ANNUELLE: 01/10

Preneur d'assurance: JEAN DONNAY
Rue de la Cassette 35
5100 DAVE
Belgique

Date de naissance: 18/09/1936



Votre Belfius Home & Family (Assurance Home)

ADRESSE DU BIEN ASSURÉ:

Rue de la Cassette 35
5100 DAVE

- | | |
|---|---|
| ☒ Bâtiment - Garanties de base | ☒ Protection juridique habitation |
| ☒ Catastrophes naturelles
bâtiment | ☒ Pertes indirectes |
| ☒ Contenu - Garanties de base | ☒ Home Computer |
| ☒ Catastrophes naturelles
contenu | |
| ☒ Home Assistance | |



Vos garanties et options

Paiement par an
par virement

€544,09

Vous avez besoin d'une assistance rapide?

Appelez-nous au +32 (0)2 286 70 00.

24/24, 7/7

Conditions d'assurance

Les Conditions Générales avec la référence 0037-BHF/032016 sont d'application.
Vous confirmez avoir reçu ces Conditions Générales et en accepter le contenu.

Le présent contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an. Il est tacitement reconduit par périodes successives d'un an, sauf si l'une des parties s'y oppose au moins 3 mois avant l'échéance annuelle par lettre recommandée, par exploit d'huissier ou par remise de la lettre de résiliation contre récépissé.



Belfius Banque SA est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de cette dernière (sauf pour la branche 14). RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 - IBAN BE23 0529 0064 6991 (BIC GKCCBEBB) - Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles - FSMA n° 19649 A

Belfius Insurance SA, entreprise d'assurances de droit belge agréée sous le numéro 0037

RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - IBAN BE70 0689 0667 8225 (BIC GKCCBEBB) - Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles

00431

 **Belfius**
Banque & Assurances

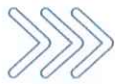
Votre habitation



Indice ABEX à la souscription: 1032

Indice des prix à la consommation: 129,12

(Base 2013 = 100)



COMMENT VOS BIENS SONT-ILS ASSURÉS?

- BÂTIMENT** > Votre bâtiment est assuré en valeur à neuf et sans application de la règle proportionnelle.
- CONTENU** > Votre contenu est assuré jusqu'à concurrence de 74.300,53 EUR (ABEX 1032).
- VOL** > Non couvert.



VOTRE PRIME EN DÉTAIL

Garantie	Prime Nette (EUR)	Taxes et cotisations (EUR)	Total (EUR)
✓ Bâtiment - Garanties de base	268,36	42,27	310,63
✓ Catastrophes naturelles bâtiment	80,78	12,72	93,50
✓ Contenu - Garanties de base	74,68	11,77	86,45
✓ Catastrophes naturelles contenu	24,22	3,81	28,03
✓ Home Assistance	8,15	1,28	9,43
✓ Protection juridique habitation	12,12	1,91	14,03
✓ Home Computer	1,75	0,27	2,02
Incluse(s) dans la prime:			
✓ Pertes indirectes			
TOTAL PAR AN	470,06	74,03	544,09

La prime nette annuelle comprend: 140,76 EUR de frais d'acquisition et 43,27 EUR de frais d'administration.*

*Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer les estimations des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion.

Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion).

Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son assemblée générale.



Belfius Banque SA est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de cette dernière (sauf pour la branche 14). RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 - IBAN BE23 0529 0064 6991 (BIC GKCCBEBB) - Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles - FSMA n° 19649 A

Belfius Insurance SA, entreprise d'assurances de droit belge agréée sous le numéro 0037
RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - IBAN BE70 0689 0667 8225 (BIC GKCCBEBB) - Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles
00431

 **Belfius**
Banque & Assurances

Votre habitation



X

DESCRIPTION DE VOTRE HABITATION

Votre qualité de preneur: **Propriétaire**

Usage du/des bâtiment(s) situé(s) à l'adresse:
Habitation (sans activité professionnelle)

Type de bâtiment: **Maison 2 façades**

État du bâtiment: **Habité (Bâtiment > 10 ans ou inconnu)**

Résidence principale : **Oui**

Les pièces suivantes sont automatiquement incluses: votre salon, votre salle à manger, vos cuisines et salles de bains, les halls, les greniers et caves non-aménagés et les toilettes, dépendances/annexes non-aménagées <= 40m2.

Nombre de chambres ou bureaux: **3**

Nombre d'autres pièces > 4m²: **1**

Total de pièces à compter: **4**

VOS GARANTIES DE BASE

VOTRE BÂTIMENT

Système d'évaluation: Grille d'évaluation

La formule de base comprend les garanties suivantes:

- ☒ Incendie, Fumée, Roussissement, Explosion ou implosion, Décongélation, Dommages causés par le heurt d'objets, Détériorations immobilières, Action de l'électricité, Conflits du travail et Attentats, Terrorisme
- ☒ Tempête, Grêle, pression de la neige et de la glace
- ☒ Dégâts des eaux, Dégâts dus au mazout de chauffage
- ☒ Bris de vitrages
- ☒ Responsabilité Civile Bâtiment
- ☒ Home Assistance

Les Catastrophes naturelles bâtiment comprennent les garanties:

- ☒ Inondation
- ☒ Tremblement de terre
- ☒ Débordement ou refoulement des égouts publics
- ☒ Glissement ou affaissement de terrain



Belfius Banque SA est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de cette dernière (sauf pour la branche 14). RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 - IBAN BE23 0529 0064 6991 (BIC GKCCBEBB) - Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles - FSMA n° 19649 A

Belfius Insurance SA, entreprise d'assurances de droit belge agréée sous le numéro 0037

RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - IBAN BE70 0689 0667 8225 (BIC GKCCBEBB) - Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles

00431

 **Belfius**
Banque & Assurances

Votre habitation



VOTRE CONTENU

Système d'évaluation: Montant automatique

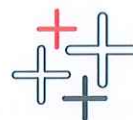
La formule de base comprend les garanties suivantes:

- ☒ Incendie, Fumée, Roussissement, Explosion ou implosion, Décongélation, Dommages causés par le heurt d'objets, Détériorations immobilières, Action de l'électricité, Conflits du travail et Attentats, Terrorisme
- ☒ Tempête, Grêle, pression de la neige et de la glace
- ☒ Dégâts des eaux, Dégâts dus au mazout de chauffage
- ☒ Bris de vitrages
- ☒ Responsabilité Civile Contenu
- ☒ Home Assistance

Les Catastrophes naturelles contenu comprennent les garanties:

- ☒ Inondation
- ☒ Tremblement de terre
- ☒ Débordement ou refoulement des égouts publics
- ☒ Glissement ou affaissement de terrain

VOS OPTIONS



Protection juridique habitation

Pertes indirectes

Votre pourcentage d'indemnité: 6

Pertes indirectes

Le pourcentage de base forfaitaire de 5 % de l'indemnité en 'Pertes indirectes' est majoré de 1 % par année révolue sans sinistres à compter de l'échéance annuelle qui suit la date de prise d'effet de l'assurance habitation.

Le pourcentage d'indemnité maximum est fixé à 15 % (pourcentage de base et variable cumulés) avec une limite absolue d'indemnité de 12.421,93 EUR (Abex 833) par sinistre.

Ce pourcentage variable est appliqué sur l'indemnité du premier sinistre qui survient après l'échéance annuelle qui suit la date de prise d'effet de l'assurance habitation.

Après ce sinistre le pourcentage d'indemnité est ramené au minimum de 5 % et un pourcentage variable sera attribué, conformément aux stipulations prévues aux deux paragraphes précédents, à compter de l'échéance annuelle de l'assurance habitation qui suit ce sinistre.

Le pourcentage de base de 5% de l'indemnité est appliqué en cas d'autres sinistres survenant avant l'échéance annuelle suivante de l'assurance habitation.

Si vous êtes locataire ou occupant la garantie 'Pertes indirectes' est limitée au contenu assuré.

Home Computer



Votre habitation



CLAUSES HABITATION

Système d'évaluation - Contenu

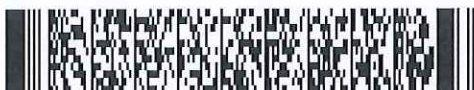
Votre contenu est assuré au «Premier Risque», et ce, jusqu'à concurrence du montant prévu dans les conditions particulières sans que la règle proportionnelle soit appliquée.

Usage du bien assuré (0050)

Vous déclarez que le bien assuré ne sert pas à l'exploitation d'une activité commerciale.

Niveau d'entretien (0016)

Vous déclarez que le bâtiment n'est pas :
inoccupé pour une longue durée (c.-à-d. pendant une période de plus de 6 mois successifs);
délabré ni destiné à la démolition (c.-à-d. présentant une vétusté de plus de 40 %).



Informations générales



DONNÉES GÉNÉRALES

Critères de segmentation

La prime de votre assurance habitation et l'étendue de la garantie ont été déterminées en fonction des critères suivants : l'adresse, l'usage et le type de bâtiment, les matériaux de construction utilisés, la valeur du bien et du contenu, votre qualité en tant que preneur d'assurance et le nombre de sinistres.

En cas de changement d'un de ces critères, une nouvelle prime peut être déterminée.

Pour plus d'information sur les critères de segmentation, consultez notre site www.belfius.be.

Protection des données à caractère personnel

Belfius Insurance SA et Belfius Banque SA, dans la mesure où elle intervient comme votre intermédiaire d'assurances, traitent vos données à caractère personnel à différentes finalités, dont la conclusion et l'exécution de contrats d'assurance, le respect des obligations légales, l'évaluation de la relation clientèle, le marketing direct et la lutte contre la fraude. Ces données ne sont pas conservées plus longtemps qu'il ne faut pour le traitement pour lequel elles ont été collectées.

Vos données à caractère personnel relatives aux finalités précitées peuvent également être communiquées à d'autres entreprises du groupe Belfius et à des prestataires de services spécialisés, comme des experts, des réparateurs, des entreprises de réassurance et Datassur GIE.

Vous avez le droit de consulter vos données à caractère personnel dont nous disposons et, le cas échéant, de les faire rectifier ou supprimer. Vous pouvez aussi demander de transférer certaines de ces données à un tiers ou directement à vous-même. En outre, vous pouvez demander de limiter le traitement.

Pour le traitement des données à caractère personnel pour lequel vous avez donné votre consentement, vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment, sans porter préjudice à la légitimité du traitement sur la base du consentement donné avant son retrait.

Droit d'opposition

Vous avez le droit de vous opposer au traitement de certaines données à caractère personnel et de vous opposer à tout moment à l'utilisation de vos données à caractère personnel à des fins de marketing direct.

Vous trouverez de plus amples informations sur le traitement de vos données à caractère personnel, les finalités du traitement et l'exercice de vos droits dans la Charte sur la vie privée de Belfius Insurance SA et de Belfius Banque SA. Cette charte est disponible dans nos agences Belfius et peut également être consultée sur www.belfius.be/privacycharter.

Lutte contre la fraude

Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers l'entreprise d'assurances entraîne non seulement la résiliation du contrat d'assurance, mais fait également l'objet de poursuites pénales sur base de l'article 496 du Code pénal. En outre, l'intéressé sera repris dans le fichier du Groupement d'Intérêt Economique Datassur, qui comporte tous les risques spécialement suivis par les assureurs qui y sont affiliés.

Toute annotation ou biffure manuscrite apportée sur le présent document, de quelque nature que ce soit, sera considérée comme nulle et non avenue.



Informations générales



Établi en double exemplaire à Bruxelles, le 02/07/2024.

Pour prise de connaissance et acceptation.

Pour Belfius Insurance SA,

Le preneur d'assurance,

Frédéric Van der Schueren
Président du comité de direction

JEAN DONNAY

NAMUR-ARMES

Rue de Marchovelette 1

5000 NAMUR

081/234660 - AG044339@MANDAT.BELFIUS.BE

RPM NAMUR, 0464.656.922

Agent-mandataire, agent lié et sous-agent d'assurance de Belfius Banque SA

